Alî (qu'Allah l'agrée) a dit : « J'ai épousé Fâṭimah (qu'Allah l'agrée) et je dis [au Prophète] : "Ô Messager d'Allah ! Permets-moi de rester en compagnie de ma femme. - Donne-lui quelque chose ! - Je n'ai rien ! Rétorquai-je. - Le Prophète demanda : Où est ta cotte de mailles d'Al-Ḥuṭamiyyah ? ..."

Ibn ʿAbbâs (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate que 'Alî (qu'Allah l'agrée) a dit : « J'ai épousé Fâṭimah (qu'Allah l'agrée) et je dis [au Prophète] : "Ô Messager d'Allah ! Permets-moi de rester en compagnie de ma femme. - Donne-lui quelque chose ! - Je n'ai rien ! Rétorquai-je. - Le Prophète demanda : Où est ta cotte de mailles d'Al-Ḥuṭamiyyah ? - Elle est en ma possession. - Donne-la lui donc !"

[Authentique] [Rapporté par An-Nassâ'î - Rapporté par Abû Dâwud - Rapporté par Aḥmad]

Ce hadith relate que le Prophète d'Allah (sur lui la paix et le salut) donna en mariage sa fille Fâṭimah (qu'Allah l'agrée) à 'Alî ibn Abî Ṭâlib (qu'Allah l'agrée) qui était le fils de son oncle paternel. Le Prophète (sur lui la paix et le salut) lui ordonna donc de remettre à sa femme une dot, par considération et pour lui signifier son désir envers elle et son rang. Comme il ne trouva rien à lui donner, le Prophète (sur lui la paix et le salut) l'interrogea au sujet de sa cotte de mailles, qui n'est autre que l'habit [la tunique faite de mailles métalliques] que l'on porte comme armure lors de la guerre, afin qu'il la lui donne en tant que dot, bien que sa situation financière fût précaire.

https://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/58104

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee